

PAR COURRIEL

Québec, le 20 mai 2020

N/Réf. : 2020-10862

**OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)**

Monsieur,

Par la présente, nous nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 17 avril 2020, visant à obtenir les documents suivants :

1. Tout document concernant l'indice de conformité du cadre normatif de gestion contractuelle du ministère de la Sécurité publique (MSP), pour la période d'octobre 2018 à aujourd'hui;
2. Tout document concernant l'indice de conformité permettant d'évaluer le respect des principaux points du cadre normatif de gestion contractuelle du MSP, pour la période 2019-2020.

Nous vous transmettons le seul document repéré qui est visé par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

**Original signé**

Geneviève Lamothe

p. j. Avis de recours

## AVIS DE RECOURS

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

### Révision par la Commission d'accès à l'information

**a) Pouvoir :** l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### Québec

Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone : 418 528-7741  
Télécopieur : 418 529-3102

#### Montréal

Bureau 18.200  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone : 514 873-4196  
Télécopieur : 514 844-6170

**b) Motifs :** les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

**c) Délais :** les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

# PORTRAIT PERSONNALISÉ

DES ACTIVITÉS CONTRACTUELLES  
DES ORGANISMES PUBLICS

2018 - 2019



# PORTRAIT PERSONNALISÉ

## DES ACTIVITÉS CONTRACTUELLES DES ORGANISMES PUBLICS

Le portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) permet aux dirigeants d'organismes (DO) de mieux connaître les données relatives à la gestion contractuelle de leur organisme, d'en suivre l'évolution au fil des années et de se comparer aux autres organismes publics.

### MÉTHODOLOGIE

Le portrait personnalisé contient des données relatives aux activités en gestion contractuelle des organismes publics assujettis à la LCOP pour la période du 1<sup>er</sup> avril d'une année au 31 mars de l'année suivante.

Les données qui alimentent le portrait personnalisé des activités contractuelles d'un organisme proviennent :

- du questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle qui est rempli par l'organisme;
- des données publiées par l'organisme public dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) (en date du 30 juin, suivant la fin de la période visée);
- des données transmises par l'organisme public au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en vertu des exigences de la directive de reddition de comptes en gestion contractuelle;
- des travaux d'analyse réalisés par le Sous-secrétariat aux marchés publics lors de la période visée jusqu'à la production de la version préliminaire du portrait personnalisé. Les travaux réalisés se basent sur les informations publiées dans le SEAO à la date de l'analyse jusqu'au 30 juin suivant la fin de la période visée.

Les données publiées par les organismes publics dans le SEAO concernent les contrats conclus comportant une dépense de fonds publics égale ou supérieure à 25 000 \$. Les informations publiées dans le SEAO après le 30 juin suivant la fin de la période visée ne sont pas prises en compte dans les données du portrait personnalisé.

Pour de plus amples détails concernant les données statistiques utilisées, nous vous invitons à consulter le document *Statistiques sur les contrats des organismes publics* qui sera disponible dans le site Internet du SCT.

À partir du volume contractuel moyen des trois dernières années, le SCT a fixé les seuils pour établir les tailles des organismes publics de la façon suivante :

- pour les très grands donneurs d'ouvrage, le seuil est fixé à plus de 100 M\$ en contrats publics;
- le volume contractuel des grands donneurs d'ouvrage se situe entre 25 M\$ et 100 M\$;
- les moyens donneurs d'ouvrage ont un volume contractuel entre 5 M\$ et 25 M\$;
- les petits donneurs d'ouvrage entre 1 M\$ et 5 M\$;
- les très petits donneurs d'ouvrage ont un volume contractuel inférieur à 1 M\$.

Le SCT s'appuie principalement sur ces tailles ainsi que sur le réseau auquel appartient l'organisme, soit les ministères et organismes, le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation afin de constituer les groupes de référence. Ces groupes permettront à l'organisme public d'analyser certains de ses résultats en fonction d'organismes comparables.

### INFORMATION CONTENUE AU PORTRAIT PERSONNALISÉ

Le portrait personnalisé est composé d'une partie sommaire et d'une partie détaillée. Chaque partie est divisée en trois volets :

- Volet 1 : Statistiques sur les activités contractuelles (données provenant du SEAO)
  - Ce volet dresse un portrait statistique des activités contractuelles de l'organisme concerné. Certaines données extraites du SEAO ont préalablement été validées par le SCT.
- Volet 2 : Évaluation de la conformité et des pratiques en gestion contractuelle
  - Ce volet évalue le respect de certaines obligations du cadre normatif et les pratiques en gestion contractuelle au moyen d'un questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle. Il contient également les résultats des travaux d'analyses effectués par le SCT, dont certains couvrent la totalité des éléments analysables, notamment le respect des délais de publication des renseignements dans le SEAO;
  - Chaque élément lié à une exigence du cadre normatif est évalué sur un point.
- Volet 3 : Indicateurs en matière de gestion contractuelle (données provenant du SEAO)

- Ce volet présente différents ratios et différentes statistiques provenant d'organismes publics similaires. Puisque le contexte contractuel peut être différent d'un organisme à l'autre, l'objectif de ce volet est de permettre aux organismes publics de remettre en question ses pratiques contractuelles comparativement à des groupes similaires ou à son évolution dans le temps.

## **INTERPRÉTATION ET LIMITES**

Pour les volets « Statistiques sur les activités contractuelles (données provenant du SEAO) » et « Indicateurs en matière de gestion contractuelle (données provenant du SEAO) », le SCT rend des données disponibles pour informer l'organisme et pour lui permettre de faire une analyse de la gestion contractuelle de son organisation en comparaison de la situation d'organismes similaires. En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas toujours à la somme des parties.

Les résultats présentés dans le volet « Évaluation de la conformité et des pratiques en gestion contractuelle » ont pour but de permettre au dirigeant de l'organisme de constater le respect des obligations et les bonnes pratiques mises en place par son organisation. Les travaux de validation effectués ne sont pas le résultat de travaux de vérification officiels et exhaustifs. Il est à noter que pour les sections 2.4 et 2.5 de ce volet, considérant que les analyses ont été effectuées sur une base d'échantillonnage, les résultats de la conformité des contrats et des documents d'appel d'offres analysés peuvent ne pas être représentatifs de l'ensemble des contrats et des documents d'appel d'offres de l'organisme. Conséquemment, les résultats doivent être interprétés avec prudence et surtout, en tenant compte du contexte propre de chaque organisation.

Ce portrait permettra au dirigeant d'organisme de se questionner et de mieux déceler les enjeux potentiels ou les risques qui pourraient être présents dans ses pratiques contractuelles ou de se conforter dans les choix de son organisation.

Durant les prochaines années, ce portrait sera appelé à évoluer, notamment en fonction des changements au cadre normatif et des avancées des pratiques en gestion contractuelle.

## Liste des sigles et acronymes :

2017-2018	Période du 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
2018-2019	Période du 1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019
Approv.	Approvisionnement
AOI	Appel d'offres sur invitation
AOP	Appel d'offres public
GG (-)	Contrat conclu de gré à gré comportant une dépense inférieure au seuil d'AOP
GG (+)	Contrat conclu de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'AOP
LCOP	Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1)
N <sup>bre</sup>	Nombre
ND	Non disponible ou aucune donnée disponible
RARC	Responsable de l'application des règles contractuelles
RCAOP	Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 2)
RCSOP	Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 4)
RCTCOP	Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 5)
RCTI	Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 5.1)
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SEAO	Système électronique d'appel d'offres
Serv.	Services
Seuil d'AOP	Le seuil d'appel d'offres public minimal prévu dans tout accord est établi à un montant égal ou supérieur à 101 100 \$, à l'exception des contrats d'approvisionnement pour les ministères et organismes de l'administration gouvernementale, dont le seuil est de 25 300 \$ et à l'exception des contrats conclus avec une personne physique n'exploitant pas une entreprise individuelle, pour lesquels aucun seuil n'est applicable
TC	Travaux de construction
TI	Technologies de l'information

SOMMAIRE  
 PORTRAIT PERSONNALISÉ DES ACTIVITÉS CONTRACTUELLES

**Ministère de la Sécurité publique**

Pour l'année 2018-2019, en date du 27 janvier 2020

**1. Sommaire des activités contractuelles**

	2017-2018		2018-2019			
	Nombre	Valeur (\$)	Nombre	Rang <sup>1</sup>	Valeur (\$)	Rang <sup>1</sup>
Approvisionnement	39	26 894 424	15	2 / 8	4 206 016	2 / 8
Services	97	20 215 352	180	2 / 8	175 045 279	1 / 8
Travaux de construction	0	0	0	3 / 8	0	3 / 8
Technologies de l'information	17	5 318 997	14	6 / 8	2 618 447	6 / 8
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>52 428 773</b>	<b>209</b>	<b>2 / 8</b>	<b>181 869 742</b>	<b>1 / 8</b>

Note 1 : L'organisme public est classé par ordre décroissant du nombre ou de la valeur de ses contrats parmi l'ensemble des organismes du groupe de référence.

**2. Sommaire de l'évaluation de la conformité et des pratiques en gestion contractuelle**

	2017-2018			2018-2019		
	Résultats	Comparables <sup>*</sup>	Moyenne <sup>**</sup>	Résultats	Comparables <sup>*</sup>	Moyenne <sup>**</sup>
<b>Pratiques en gestion contractuelle (questionnaire)</b>						
Respect de certaines obligations du cadre normatif (2.1.2)	66,7 %	81,8 %	66,3 %	<b>78,6 %</b>	90,0 %	80,8 %
<b>Résultats des analyses sur la conformité menées à partir des publications dans le SEAO et des documents de reddition de comptes</b>						
Respect des obligations en reddition de comptes (2.2)	98,3 %	97,5 %	87,8 %	<b>92,0 %</b>	96,8 %	79,4 %
Conformité et exactitude de la publication au SEAO (2.3)	70,3 %	84,5 %	79,3 %	<b>55,8 %</b>	85,8 %	75,4 %
Conformité des contrats conclus de gré à gré au-dessus des seuils d'AOP <sup>1</sup> (2.4)	100,0 %	100,0 %	92,0 %	<b>100,0 %</b>	100,0 %	88,0 %
Conformité des documents d'AOP <sup>1</sup> (2.5)	100,0 %	92,7 %	89,9 %	<b>96,4 %</b>	95,5 %	85,6 %

Note 1 : Pour ces travaux, le SCT a effectué des analyses par échantillonnage.

**3. Sommaire de certains indicateurs en matière de gestion contractuelle**

	2017-2018			2018-2019		
	Résultats	Comparables <sup>*</sup>	Moyenne <sup>**</sup>	Résultats	Comparables <sup>*</sup>	Moyenne <sup>**</sup>
% de la valeur des contrats conclus à la suite d'un AOP	59,1 %	53,2 %	75,5 %	<b>28,2 %</b>	36,8 %	72,4 %
% de la valeur des contrats au-dessus des seuils d'AOP conclus de gré à gré (appuyé par une disposition du cadre normatif)	33,3 %	37,6 %	16,3 %	<b>69,4 %</b>	51,7 %	22,5 %
% du nombre de contrats sous les seuils d'AOP conclus par AOP ou AOI	1,8 %	28,3 %	37,1 %	<b>5,5 %</b>	22,8 %	34,0 %
Valeur moyenne des contrats (\$)	236 271	331 011	435 064	<b>870 190</b>	699 235	476 425
Nombre moyen de soumissionnaires par AOP	3,33	2,96	3,78	<b>2,08</b>	2,17	2,89
Durée moyenne en mois des contrats conclus par AOP	27,72	18,00	15,24	<b>23,88</b>	17,04	20,04

\* **Comparables** : Moyenne des résultats de l'ensemble des organismes publics du groupe de référence (voir verso pour la liste des organismes comparables).  
 \*\* **Moyenne** : Moyenne des résultats de l'ensemble des organismes publics évalués pour chacune des périodes.

**Organismes du groupe de référence (comparables) :**

	2018-2019		
	Nombre de contrats	Valeur (\$)	Valeur moyenne (\$) (3 ans)
Ministère de la Sécurité publique	209	181 869 742	89 946 796
Ministère des Finances	18	152 794 498	60 033 979
Ministère de la Santé et des Services sociaux	93	134 202 900	88 076 683
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	79	77 879 017	29 989 625
Ministère de la Justice	283	70 178 460	56 211 136
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	154	69 663 386	54 693 439
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	128	54 686 210	52 030 893
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	180	49 314 987	41 373 169



## 1. Statistiques sur les activités contractuelles (données provenant du SEAO)

### 1.1 Nature des contrats et mode de sollicitation utilisé

#### 1.1.1 Pourcentage de la valeur des contrats conclus, par rapport à la valeur totale des contrats de l'organisme, selon la nature des contrats et le mode de sollicitation utilisé

	Résultats					Comparables*				
	AOP	AOI	GG (+)	GG (-)	Total	AOP	AOI	GG (+)	GG (-)	Total
Approvisionnement	1,9 %	0,0 %	0,5 %	0,0 %	2,4 %	2,0 %	0,0 %	0,3 %	0,0 %	2,3 %
Services	25,6 %	0,0 %	68,5 %	2,1 %	96,2 %	9,9 %	8,0 %	32,8 %	2,9 %	53,6 %
Travaux de construction	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,8 %
Technologies de l'information	0,7 %	0,1 %	0,5 %	0,2 %	1,5 %	24,1 %	0,1 %	18,5 %	0,5 %	43,2 %
Total	28,2 %	0,1 %	69,4 %	2,3 %	100,0 %	36,8 %	8,2 %	51,7 %	3,4 %	100,0 %

#### 1.1.2 Pourcentage du nombre de contrats conclus, par rapport au nombre total des contrats de l'organisme, selon la nature des contrats et le mode de sollicitation utilisé

	Résultats					Comparables*				
	AOP	AOI	GG (+)	GG (-)	Total	AOP	AOI	GG (+)	GG (-)	Total
Approvisionnement	5,3 %	0,0 %	1,9 %	0,0 %	7,2 %	4,6 %	0,1 %	0,9 %	0,0 %	5,6 %
Services	10,5 %	1,0 %	37,8 %	36,8 %	86,1 %	15,0 %	3,5 %	14,3 %	38,9 %	71,7 %
Travaux de construction	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,5 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	1,7 %
Technologies de l'information	1,9 %	1,0 %	1,0 %	2,9 %	6,8 %	8,7 %	1,7 %	4,8 %	5,9 %	21,1 %
Total	17,7 %	1,9 %	40,7 %	39,7 %	100,0 %	29,7 %	5,3 %	20,0 %	44,9 %	100,0 %

### 1.2 Principales catégories de contrats

#### 1.2.1 Les principales catégories de contrats conclus (selon leur valeur)

Catégorie	Nombre	Valeur (\$)
S7 - Services de santé et services sociaux	133	127 131 990
S10 - Services de garde et autres services connexes	26	44 548 499
S4 - Traitement de l'information et services de télécommunications connexes	13	2 573 205
S17 - Services de transport, de voyage et de déménagement	7	2 524 241
G14 - Équipement de lutte contre l'incendie, de sécurité et de protection	2	1 745 495
G27 - Instruments scientifiques	9	1 519 985
G7 - Cosmétiques et articles de toilette	1	738 798
S5 - Services environnementaux	3	195 076
S13 - Services de soutien professionnel et administratif et services de soutien à la gestion	4	180 000
S15 - Services de communication, de photographie, de cartographie, d'impression et de publication	2	178 112

## 1.2.2 Les principales catégories de contrats conclus (selon leur nombre)

Catégorie	Nombre	Valeur (\$)
S7 - Services de santé et services sociaux	133	127 131 990
S10 - Services de garde et autres services connexes	26	44 548 499
S4 - Traitement de l'information et services de télécommunications connexes	13	2 573 205
G27 - Instruments scientifiques	9	1 519 985
S17 - Services de transport, de voyage et de déménagement	7	2 524 241
S13 - Services de soutien professionnel et administratif et services de soutien à la gestion	4	180 000
S5 - Services environnementaux	3	195 076
G14 - Équipement de lutte contre l'incendie, de sécurité et de protection	2	1 745 495
S15 - Services de communication, de photographie, de cartographie, d'impression et de publication	2	178 112
S16 - Services pédagogiques et formation	2	120 400

## 1.3 Principaux contractants

### 1.3.1 Les principaux contractants (selon la valeur)

Contractants	Nombre					Valeur (\$)
	Appro.	Serv.	TC	TI	Total	
Groupe De Sécurité Garda Senc	0	6	0	0	6	14 177 153
Trimax Sécurité inc.	0	1	0	0	1	11 680 010
MAISON D'ACCUEIL LE JOINS-TOI	0	4	0	0	4	9 590 589
C.R.C. Le Pavillon inc.	0	3	0	0	3	9 320 481
Corps Canadien Des Commissionnaires (Division Du Québec)	0	1	0	0	1	9 157 958
Societe Elizabeth Fry Du Quebec	0	8	0	0	8	7 884 738
CENTRE RESIDENTIEL COMMUNAUTAIRE CURE LABELLE INC.	0	2	0	0	2	7 650 190
Maison Charlemagne	0	3	0	0	3	7 410 809
CENTRE RÉSIDENTIEL COMMUNAUTAIRE JOLIETTE-LANAUDIÈRE INC.	0	2	0	0	2	7 163 560
Maisons de transition de Montréal inc.	0	2	0	0	2	6 534 245

### 1.3.2 Les principaux contractants (selon le nombre)

Contractants	Nombre					Valeur (\$)
	Appro.	Serv.	TC	TI	Total	
Societe Elizabeth Fry Du Quebec	0	8	0	0	8	7 884 738
Groupe De Sécurité Garda Senc	0	6	0	0	6	14 177 153
Association canadienne pour la santé mentale section Saguenay	0	6	0	0	6	3 287 923
Acl Estimation inc.	0	6	0	0	6	2 706 954
Services d'aide en prévention de la criminalité	0	5	0	0	5	5 240 491
MAISON D'ACCUEIL LE JOINS-TOI	0	4	0	0	4	9 590 589
Réhab	0	4	0	0	4	6 108 454
CENTRE RÉSIDENTIEL COMMUNAUTAIRE ARC-EN-SOI INC.	0	4	0	0	4	5 820 259
C.R.C. Le Pavillon inc.	0	3	0	0	3	9 320 481
Maison Charlemagne	0	3	0	0	3	7 410 809

## 2. Évaluation de la conformité et des pratiques en gestion contractuelle

### 2.1 Pratiques en gestion contractuelle (questionnaire)

#### 2.1.1 Bonnes pratiques<sup>1</sup>

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables*	Moyenne**
1.	Le RARC répond à tous les critères recommandés par le SCT.	Oui	100 %	96 %
2.	Le RARC a participé aux rencontres des RARC tenues par le SCT au cours de la période visée.	Oui	88 %	85 %
3.	La majorité des intervenants en gestion contractuelle ont participé à des activités de formation continue offertes par le SCT ou à des formations offertes par l'organisme.	Oui	100 %	94 %
4.	L'organisme a diffusé le document « Balises à l'égard des exigences et des critères contractuels en services professionnels liés à la construction » à tous ses intervenants en gestion contractuelle.	ND	100 %	66 %
5.	L'organisme a fait la mise à jour des droits d'accès aux différents systèmes associés à la gestion contractuelle et de la liste des intervenants en gestion contractuelle.	Oui	100 %	99 %
6.	Un rapport de vérification ou toute autre forme d'audit en matière de gestion contractuelle ainsi que son plan d'action ont été présentés aux autorités de l'organisme au cours des trois dernières années.	Non	75 %	30 %
7.	L'organisme dispose d'un mécanisme de traitement des plaintes en matière de gestion contractuelle incluant la participation du RARC.	Oui	63 %	33 %
8.	L'organisme prévoit systématiquement des clauses de pénalités concernant le remplacement des ressources stratégiques dans les documents d'appel d'offres et a des contrôles pour s'assurer du respect de ces clauses.	Oui	100 %	73 %

Note 1 : Les résultats des colonnes « Comparables » et « Moyenne » correspondent au pourcentage d'organismes publics ayant répondu « Oui » à la mise en place de la bonne pratique identifiée.

#### 2.1.2 Respect de certaines obligations du cadre normatif

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables*	Moyenne**
9.	L'organisme a maintenu un RARC en poste durant toute la période visée.	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,94 / 1,00
10.	L'organisme a mis en place des mécanismes systématiques encadrant les processus d'évaluation du rendement des contractants lorsque le rendement est considéré comme insatisfaisant.	1,00 / 1,00	0,88 / 1,00	0,60 / 1,00
11.	Pour les contrats de 100 000 \$ et plus en TI, l'organisme consigne dans un rapport l'évaluation du contractant qu'elle soit satisfaisante ou non.	1,00 / 1,00	0,88 / 1,00	0,72 / 1,00
12.	L'organisme public a adopté des lignes internes de conduite visant à assurer une meilleure gestion de ses processus contractuels.	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,95 / 1,00
13.	Des activités de sensibilisation à l'éthique en matière de gestion contractuelle ou de formation en matière de corruption et de collusion ont été mises en œuvre au sein de l'organisme au cours de la période visée.	0,50 / 1,00	0,94 / 1,00	0,81 / 1,00
14.	L'organisme a identifié, analysé et évalué les risques en matière de corruption et de collusion dans ses processus de gestion contractuelle et a mis en place des contrôles ou des mesures d'atténuation.	1,00 / 1,00	0,75 / 1,00	0,59 / 1,00
15.	L'organisme diffuse une procédure pour encadrer le suivi des contrats et des contrôles sont en place pour en assurer le respect.	0,00 / 1,00	0,75 / 1,00	0,88 / 1,00
16.	L'organisme a recours à des comités de sélection et respecte les modalités citées à la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction.	ND	1,00 / 1,00	0,97 / 1,00
<b>Total</b>		<b>5,50 / 7,00</b>	<b>7,20 / 8,00</b>	<b>6,46 / 8,00</b>
		<b>78,6 %</b>	<b>90,0 %</b>	<b>80,8 %</b>

## 2.2 Respect des obligations en reddition de comptes

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables*	Moyenne**
17.	L'organisme a transmis la déclaration du dirigeant de l'organisme complétée et dans les délais impartis.	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,91 / 1,00
18.	La déclaration du dirigeant de l'organisme était signée par le dirigeant d'organisme et était conforme quant à son contenu.	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,98 / 1,00
19.	L'organisme a transmis électroniquement les fiches d'autorisation du dirigeant d'organisme (annexe 2) et de regroupement d'organismes (annexe 4). <sup>1</sup>	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,75 / 1,00
20.	L'organisme a transmis électroniquement les fiches d'autorisation du dirigeant d'organisme (annexe 2) dans les délais impartis. <sup>2</sup>	1,00 / 1,00	0,90 / 1,00	0,79 / 1,00
21.	La signature des fiches d'autorisation du dirigeant d'organisme (annexe 2) est préalable à la date de conclusion du contrat de gré à gré. <sup>3</sup>	0,60 / 1,00	0,94 / 1,00	0,54 / 1,00
<b>Total</b>		<b>4,60 / 5,00</b>	<b>4,84 / 5,00</b>	<b>3,97 / 5,00</b>
		<b>92,0 %</b>	<b>96,8 %</b>	<b>79,4 %</b>

Note 1 : Des validations ont été réalisées entre les contrats conclus de gré à gré et publiés dans le SEAO en vertu des dispositions 13(2) et 13(4) de la LCOP par rapport aux autorisations du dirigeant d'organisme transmises au SCT en vertu de ces dispositions. Des validations ont également été réalisées entre les contrats publiés dans le SEAO en regroupements d'organismes et le formulaire électronique Regroupement d'organismes transmis au SCT.

Note 2 : Toutes les autorisations du dirigeant d'organisme sont considérées à l'exception de celles avec la disposition LGCE art 16. et autres situations.

Note 3 : Des validations ont été réalisées entre la date de conclusion des contrats de gré à gré publiés sur le SEAO en vertu des dispositions 13(2) et 13(4) de la LCOP par rapport aux dates de signature des fiches d'autorisation du dirigeant d'organisme transmises au SCT lors de la période en vertu de ces dispositions.

## 2.3 Conformité et exactitude de la publication au SEAO

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables*	Moyenne**
22.	L'organisme a respecté le délai de publication des résultats d'ouverture des soumissions (4 jours ouvrables).	1,00 / 1,00	0,97 / 1,00	0,95 / 1,00
23.	L'organisme a respecté le délai de publication des contrats conclus à la suite d'un AOP (15 jours). <sup>1</sup>	0,82 / 1,00	0,87 / 1,00	0,75 / 1,00
24.	L'organisme a respecté le délai de publication des contrats conclus de gré à gré ou à la suite d'un AOI (30 jours). <sup>1</sup>	0,04 / 1,00	0,66 / 1,00	0,61 / 1,00
25.	L'organisme a publié dans le SEAO les contrats conclus qui ont fait l'objet de fiches d'autorisation du dirigeant d'organisme (annexe 2) et de regroupement d'organismes (annexe 4). <sup>2</sup>	0,75 / 1,00	0,91 / 1,00	0,91 / 1,00
26.	Les contrats publiés dans le SEAO ont été conclus après la signature de la fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme (annexe 2). <sup>3</sup>	0,18 / 1,00	0,88 / 1,00	0,55 / 1,00
<b>Total</b>		<b>2,79 / 5,00</b>	<b>4,29 / 5,00</b>	<b>3,77 / 5,00</b>
		<b>55,8 %</b>	<b>85,8 %</b>	<b>75,4 %</b>

Note 1 : Les délais de publications des contrats conclus sont calculés sur la base des avis dont les contrats ont été publiés dans la période, sans égard à la période de conclusion.

Note 2 : Des validations ont été réalisées entre les fiches d'autorisation du dirigeant d'organisme en vertu des dispositions 13(2) et 13(4) ainsi que des formulaires Regroupement d'organismes transmis au SCT par rapport à leurs publications sur le SEAO.

Note 3 : Des validations ont été réalisées entre les dates de signature des fiches d'autorisation du dirigeant d'organisme transmises en vertu des dispositions 13(2) et 13(4) et la date de conclusion des contrats de gré à gré publiés dans le SEAO.

## 2.4 Conformité des contrats conclus de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'AOP<sup>1</sup>

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables*	Moyenne**
27.	La conclusion des contrats analysés était justifiée par la bonne disposition légale ou réglementaire.	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,88 / 1,00
<b>Total</b>		<b>1,00 / 1,00</b>	<b>1,00 / 1,00</b>	<b>0,88 / 1,00</b>
		<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>88,0 %</b>

Note 1 : Pour ces travaux, le SCT a effectué des analyses par échantillonnage.

## 2.5 Conformité des documents d'AOP<sup>1</sup>

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables*	Moyenne**
28.	Les avis d'AOP analysés identifiaient correctement les accords de libéralisation des marchés publics applicables.	0,75 / 1,00	0,94 / 1,00	0,83 / 1,00
29.	Les avis d'AOP analysés indiquaient une date et une heure limite de réception des soumissions qui respectaient le délai minimal de réception des soumissions.	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,92 / 1,00
30.	Les documents d'AOP analysés contenaient un questionnaire de non-participation.	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,89 / 1,00
31.	Les avis d'AOP analysés indiquaient tous les éléments requis selon l'article 4 <sup>2</sup> du RCAOP, du RCSOP, du RCTCOP ou du RCTI.	1,00 / 1,00	0,84 / 1,00	0,67 / 1,00
32.	Les documents d'AOP analysés présentaient toutes les conditions d'admissibilité obligatoires.	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,95 / 1,00
33.	Les documents d'AOP analysés contenaient des précisions sur le niveau minimal attendu des éléments de qualité.	ND	0,95 / 1,00	0,83 / 1,00
34.	Les documents d'AOP analysés présentaient toutes les conditions de conformité en lien avec les cas qui entraînent le rejet automatique d'une soumission.	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,89 / 1,00
35.	Les documents d'AOP analysés contenaient tous les éléments requis selon l'article 5 <sup>3</sup> du RCAOP, du RCSOP, du RCTCOP ou du RCTI.	1,00 / 1,00	0,91 / 1,00	0,87 / 1,00
<b>Total</b>		<b>6,75 / 7,00</b>	<b>7,64 / 8,00</b>	<b>6,85 / 8,00</b>
		<b>96,4 %</b>	<b>95,5 %</b>	<b>85,6 %</b>

Note 1 : Pour ces travaux, le SCT a effectué des analyses par échantillonnage.

Note 2 : À l'exception des éléments requis relativement à l'identification des accords de libéralisation des marchés publics applicables ainsi qu'à l'indication de la date et l'heure limite de réception des soumissions qui respectent le délai minimal de réception des soumissions.

Note 3 : À l'exception des éléments requis relativement à la présentation des conditions d'admissibilité obligatoires ainsi que des conditions de conformité en lien avec les cas qui entraînent le rejet automatique d'une soumission.

### 3. Indicateurs en matière de gestion contractuelle (données provenant du SEAO)

#### 3.1 Ventilation des contrats de l'organisme, selon l'année et le mode de sollicitation utilisé

	2017-2018		2018-2019	
	Nombre	Valeur (\$)	Nombre	Valeur (\$)
Appel d'offres public	39	30 978 820	37	51 193 241
Appel d'offres sur invitation	1	62 500	4	164 226
Gré à gré au-dessus des seuils	37	17 437 141	85	126 249 591
Gré à gré en dessous des seuils	76	3 950 312	83	4 262 685
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>52 428 773</b>	<b>209</b>	<b>181 869 742</b>

#### 3.2 Pourcentage de la valeur des contrats par rapport à la valeur totale des contrats de l'organisme, selon le mode de sollicitation utilisé

	2017-2018			2018-2019		
	Résultats	Comparables*	Moyenne**	Résultats	Comparables*	Moyenne**
Appel d'offres public	59,1 %	53,2 %	75,5 %	28,2 %	36,8 %	72,4 %
Appel d'offres sur invitation	0,1 %	1,5 %	5,2 %	0,1 %	8,2 %	1,7 %
Gré à gré au-dessus des seuils	33,3 %	37,6 %	16,3 %	69,4 %	51,7 %	22,5 %
Gré à gré en dessous des seuils	7,5 %	7,7 %	3,0 %	2,3 %	3,4 %	3,5 %

#### 3.3 Pourcentage du nombre de contrats par rapport au nombre total des contrats de l'organisme, selon le mode de sollicitation utilisé

	2017-2018			2018-2019		
	Résultats	Comparables*	Moyenne**	Résultats	Comparables*	Moyenne**
Appel d'offres public	25,5 %	30,4 %	42,2 %	17,7 %	29,7 %	39,5 %
Appel d'offres sur invitation	0,7 %	8,6 %	11,3 %	1,9 %	5,3 %	11,5 %
Gré à gré au-dessus des seuils	24,2 %	15,0 %	13,2 %	40,7 %	20,0 %	13,1 %
Gré à gré en dessous des seuils	49,7 %	46,0 %	33,4 %	39,7 %	44,9 %	36,0 %

#### 3.4 Contrats conclus par strates de valeur pour chacun des modes de sollicitation

	AOP		AOI		GG (+)		GG (-)	
	N <sup>bre</sup>	Valeur (\$)	N <sup>bre</sup>	Valeur (\$)	N <sup>bre</sup>	Valeur (\$)	N <sup>bre</sup>	Valeur (\$)
Moins de 25 000 \$ <sup>1</sup>	1	19 452	0	0	0	0	0	0
25 000 \$ – 99 999 \$	6	389 272	4	164 226	3	151 846	83	4 262 685
100 000 \$ – 199 999 \$	6	808 533	0	0	13	1 741 051	0	0
200 000 \$ – 499 999 \$	5	1 901 178	0	0	15	4 679 042	0	0
500 000 \$ – 999 999 \$	13	9 368 177	0	0	13	9 060 540	0	0
1 M\$ – 9 999 999 \$	4	13 285 466	0	0	41	110 617 112	0	0
10 M\$ – 49 999 999 \$	2	25 421 163	0	0	0	0	0	0
50 M\$ et plus	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>51 193 241</b>	<b>4</b>	<b>164 226</b>	<b>85</b>	<b>126 249 591</b>	<b>83</b>	<b>4 262 685</b>

Note 1 : Contrat inférieur à 25 000 \$ faisant partie d'un appel d'offres à plusieurs lots dont l'ensemble des valeurs totalisent plus de 25 000 \$.

#### 3.5 Contrats conclus de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'AOP

	Résultats			Comparables*		
	Nombre	Valeur (\$)	% valeur <sup>1</sup>	Nombre	Valeur (\$)	% valeur <sup>1</sup>
2017-2018	37	17 437 141	36,0 %	24	17 922 605	42,1 %
2018-2019	85	126 249 591	71,2 %	29	51 059 185	54,0 %

Note 1 : Valeur relative par rapport à la valeur totale de contrats au-dessus des seuils conclus au cours de la période.

### 3.6 Contrats conclus de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'AOP en fonction de la disposition invoquée

	Résultats			Comparables*
	N <sup>bre</sup>	Valeur (\$)	% valeur <sup>1</sup>	% valeur <sup>1</sup>
13(1) LCOP – Urgence (sécurité des personnes /des biens)	0	0	0,0 %	0,2 %
13(2) LCOP – Un seul contractant possible (garantie, droit exclusif, etc.)	3	1 036 371	0,8 %	5,4 %
13(4) LCOP – AOP ne servirait pas l'intérêt public	7	1 269 867	1,0 %	11,7 %
25 LCOP – Autorisation du gouvernement ou du Conseil du trésor	0	0	0,0 %	23,6 %
27 RCAOP – Achat de sable, pierre, gravier, enrobé, etc.	0	0	0,0 %	0,1 %
37 RCSOP – Contrat de services financiers/bancaires	0	0	0,0 %	22,0 %
42.0.1 RCSOP – Production de plans forestiers	0	0	0,0 %	5,2 %
42.1 RCSOP – Engagement d'un enquêteur / arbitre / médecin, etc	2	302 000	0,2 %	0,3 %
42.2 RCSOP – Services santé services sociaux clientèle vulnérable	73	123 641 352	97,9 %	31,1 %
48 - Contrat concernant l'acquisition de biens ou de services infonuagiques	0	0	0,0 %	0,4 %
Motif invoqué (autre que art. 14 LCOP) non applicable	0	0	0,0 %	0,2 %
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>126 249 591</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Note 1 : Valeur relative par rapport à la valeur totale de contrats au-dessus des seuils conclus au cours de la période.

### 3.7 Valeur des contrats comportant un montant initial inférieur au seuil d'AOP conclus à la suite d'un AOP ou d'un AOI

	Résultats			Comparables*	
	Valeur de contrats sous les seuils			%	
	Valeur totale	Conclus par AOI	Conclus par AOP	Conclus par AOI ou AOP	Conclus par AOI ou AOP
2017-2018	4 023 604	62 500	10 792	1,8 %	28,3 %
2018-2019	4 510 093	164 226	83 182	5,5 %	22,8 %

### 3.8 Valeur moyenne des contrats selon la nature des contrats

	2017-2018		2018-2019	
	Valeur (\$)		Valeur (\$)	
	Résultats	Comparables*	Résultats	Comparables*
Approvisionnement	308 117	644 816	280 401	289 480
Services	205 368	195 066	972 474	522 563
Travaux de construction	0	54 786	0	336 577
Technologies de l'information	359 475	637 717	187 032	1 517 771
<b>Total</b>	<b>236 271</b>	<b>331 011</b>	<b>870 190</b>	<b>699 235</b>

Note 1 : À l'exclusion des avis d'AOP comportant plus d'un adjudicataire.

### 3.9 Nombre moyen de soumissionnaires par AOP selon la nature des contrats<sup>1</sup>

	2017-2018		2018-2019	
	Résultats	Comparables*	Résultats	Comparables*
Approvisionnement	2,64	2,67	3,18	2,44
Services	4,18	3,25	1,50	2,07
Travaux de construction	0,00	4,86	0,00	3,00
Technologies de l'information	2,50	2,34	2,25	2,01
- Forfait	0,00	1,50	0,00	1,92
- Taux horaire	0,00	2,94	2,25	2,11
- Mixte	0,00	2,50	0,00	1,64
<b>Total</b>	<b>3,33</b>	<b>2,96</b>	<b>2,08</b>	<b>2,17</b>

Note 1 : À l'exclusion des avis d'AOP comportant plus d'un adjudicataire.

### 3.10 Nombre moyen de soumissionnaires par AOP par strates de valeur<sup>1</sup>

	Approvisionnement		Services		Travaux de construction		Technologies de l'information	
	Nbre moyen	Comparables*	Nbre moyen	Comparables*	Nbre moyen	Comparables*	Nbre moyen	Comparables*
25 000 \$ – 99 999 \$	3,30	2,57	2,00	2,47	0,00	3,30	0,00	2,57
100 000 \$ – 199 999 \$	4,00	2,37	1,50	1,78	0,00	2,33	2,33	1,63
200 000 \$ – 499 999 \$	3,00	1,75	2,25	2,07	0,00	4,00	0,00	2,13
500 000 \$ – 999 999 \$	3,50	3,50	1,16	1,30	0,00	1,00	2,00	2,00
1 M\$ – 9 999 999 \$	2,00	3,00	1,40	1,81	0,00	3,00	0,00	2,14
10 M\$ – 49 999 999 \$	0,00	0,00	1,60	1,60	0,00	0,00	0,00	1,80
50 M\$ et plus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3,18</b>	<b>2,44</b>	<b>1,50</b>	<b>2,07</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>2,25</b>	<b>2,01</b>

Note 1 : À l'exclusion des avis d'AOP comportant plus d'un adjudicataire.

### 3.11 Durée moyenne en mois des contrats conclus à la suite d'AOP par strates de valeur<sup>1</sup>

	Approvisionnement		Services		Travaux de construction		Technologies de l'information	
	Durée	Comparables*	Durée	Comparables*	Durée	Comparables*	Durée	Comparables*
25 000 \$ – 99 999 \$	18,48	12,36	17,88	8,52	0,00	3,48	0,00	15,24
100 000 \$ – 199 999 \$	3,60	8,88	27,00	16,20	0,00	6,72	22,08	20,76
200 000 \$ – 499 999 \$	36,00	11,88	21,72	13,92	0,00	1,20	0,00	29,64
500 000 \$ – 999 999 \$	36,12	36,12	19,80	20,04	0,00	15,72	36,00	35,76
1 M\$ – 9 999 999 \$	36,00	38,28	36,36	25,92	0,00	7,80	0,00	38,64
10 M\$ – 49 999 999 \$	0,00	0,00	36,12	36,12	0,00	0,00	0,00	57,72
50 M\$ et plus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>22,20</b>	<b>14,28</b>	<b>24,48</b>	<b>13,56</b>	<b>0,00</b>	<b>5,16</b>	<b>25,56</b>	<b>30,00</b>

Note 1 : À l'exclusion des avis d'AOP comportant plus d'un adjudicataire.

### 3.12 Durée moyenne en mois des contrats conclus de GG et à la suite d'AOI par strates de valeur

	Approvisionnement		Services		Travaux de construction		Technologies de l'information	
	Durée	Comparables*	Durée	Comparables*	Durée	Comparables*	Durée	Comparables*
25 000 \$ – 99 999 \$	23,16	8,64	10,56	11,40	0,00	0,84	13,20	14,04
100 000 \$ – 199 999 \$	36,00	19,20	14,76	14,04	0,00	0,00	0,00	16,20
200 000 \$ – 499 999 \$	0,00	0,00	30,84	21,00	0,00	0,00	0,00	23,16
500 000 \$ – 999 999 \$	36,00	36,00	49,08	37,56	0,00	0,00	21,12	25,44
1 M\$ – 9 999 999 \$	0,00	21,60	60,00	52,56	0,00	0,00	0,00	35,88
10 M\$ – 49 999 999 \$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,84
50 M\$ et plus	0,00	0,00	0,00	66,00	0,00	0,00	0,00	36,12
<b>Total</b>	<b>29,64</b>	<b>15,12</b>	<b>28,32</b>	<b>16,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,84</b>	<b>14,04</b>	<b>17,28</b>

### 3.13 Pourcentage du nombre d'avis selon le mode de rémunération prévu en matière de technologies de l'information pour les contrats de service<sup>1</sup>

	2017-2018			2018-2019		
	Résultats	Comparables*	Moyenne**	Résultats	Comparables*	Moyenne**
Forfait	0,0 %	29,2 %	25,9 %	41,7 %	53,3 %	59,8 %
Taux horaire	100,0 %	45,8 %	59,4 %	58,3 %	34,2 %	35,7 %
Mixte	0,0 %	25,0 %	14,8 %	0,0 %	12,5 %	4,5 %

Note 1 : Seulement les avis AOP sont considérés dans les résultats de 2017-2018.